

UNITED NATIONS

United Nations Office in Burundi



BNUB

NATIONS UNIES

Bureau des Nations Unies au Burundi

**Allocution de M^{me} Karin Landgren,
Représentante spéciale du Secrétaire général des
Nations Unies au Burundi**

**A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la
liberté de la presse**

Maison de la Presse, 3 mai 2011

- Monsieur le Chef de Cabinet du Premier Vice-Président de la République,
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs, Chefs de missions diplomatiques et d'agences de coopération,
- Monsieur le Président de l'Union Burundaise des Journalistes,
- Monsieur le Président du Conseil National de la Communication,
- Madame la Présidente de la Maison de la Presse,
- Monsieur le Président de l'Observatoire de la Presse Burundaise,
- Madame la Présidente de l'Association des Femmes Journalistes,
- Mesdames et Messieurs les Directeurs d'organes de presse,
- Mesdames et Messieurs les journalistes et correspondants de la presse étrangère,
- Chers collègues du système des Nations Unies, chers participants,

Je voudrais tout d'abord, au nom de mes collègues chefs d'agence du système des Nations Unies et mon nom propre, vous adresser mes vifs et sincères remerciements d'avoir bien voulu accepter de rehausser de votre présence la cérémonie de ce matin.

Avant d'aller plus loin dans mon propos, permettez-moi de m'acquitter d'un agréable devoir en remerciant le Gouvernement du Burundi pour les facilités qu'il a apportées à l'organisation de cette activité qui nous réunit ce matin à la Maison de la Presse, après une marche de soutien à la liberté de la presse à travers la ville de Bujumbura.

Je vous saurais également gré de vous joindre à moi pour rendre hommage à Monsieur le Chef de Cabinet du Premier Vice-Président de la République du Burundi, qui nous honore aujourd'hui par sa présence à cette commémoration. Celle-ci témoigne de l'importance que le Gouvernement du Burundi veut accorder aux engagements internationaux pris en faveur de la liberté de la presse et du droit du public à l'information.

Qu'il me soit également permis de remercier le Président de l'Union Burundaise des journalistes, pour son initiative d'organiser cette journée, ainsi que les représentants de tous les médias ici présents, pour leur engagement dans l'affermissement de la liberté d'expression, domaine où les médias ont un rôle essentiel à jouer.

Même si l'on célèbre depuis 1993 la Journée mondiale de la liberté de presse, celle-ci s'enracine encore plus loin dans l'histoire des Nations Unies. En effet, un volet de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 affirme que le droit fondamental à la liberté d'expression comprend la liberté «*de*

chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

A cet effet, l'implication des médias et des pouvoirs publics à soutenir le droit fondamental à la liberté d'expression permettra, j'en suis convaincu, d'emporter des succès dans la mise en œuvre des différents volets de l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

- **Monsieur le Chef de Cabinet du Premier Vice-Président de la République,**
- **Chers participants,**

La commémoration de la Journée mondiale de la liberté de la presse sous le thème, «*Les medias du 21eme siècle : nouvelles frontières*», décliné au niveau national en «*La liberté de la presse, ou en sommes nous ? Où allons-nous* », est d'une importance capitale.

La Journée mondiale de la liberté de presse, doit être perçue concomitamment comme :

- une journée d'action, qui permet de mettre sur pied des initiatives visant la défense de la liberté de la presse ;
- une journée d'évaluation de la liberté de la presse à travers le monde,
- une journée qui permet de rappeler aux États le respect des engagements qu'ils ont pris envers la liberté de la presse,
- une journée pour alerter le public et accroître la sensibilisation à la cause de la liberté de la presse,
- une journée pour stimuler le débat parmi les professionnels des médias sur les problèmes qui touchent la liberté de la presse et l'éthique professionnelle,

- une journée commémorative en la mémoire des journalistes qui ont perdu la vie alors qu'ils exerçaient leur profession,
- une journée qui offre l'occasion d'informer le public sur les violations du droit à la liberté d'expression et le moment de se rappeler que plusieurs journalistes risquent la mort ou la prison en transmettant les informations, et enfin,
- une journée d'appui envers les médias qui sont victimes de mesures entravant ou abolissant la liberté de la presse.

C'est pour toutes ces raisons que le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, a voulu insister sur un certain nombre de points dans son message relatif à la journée du 3 mai 2011.

Je cite :

“La Journée mondiale de la liberté de la presse est née il y a 20 ans dans l’imagination d’un groupe de journalistes réunis à Windhoek, en Namibie. La Déclaration de Windhoek était un appel au combat pour la défense des principes fondamentaux de la liberté d’expression inscrits à l’article 19 de la Déclaration universelle des droits de l’homme. C’était aussi le signal du changement dans le monde entier.

Vingt ans après, si le paysage médiatique s’est complètement transformé, notre objectif reste le même: promouvoir la liberté d’expression, fondement de la dignité humaine et pierre angulaire de la démocratie.

Notre époque présente un grand paradoxe. D’un côté, les nouvelles technologies et les nouveaux médias nous offrent des possibilités d’expression sans précédents. Un nombre croissant d’individus peuvent se communiquer des informations et échanger des idées dans les différents pays et d’un pays à l’autre. Cela permet de développer la créativité, de bâtir des sociétés saines et d’associer tout le monde à de nouvelles formes de dialogue.

De l'autre côté, de nouvelles menaces se dessinent. Conjuguées, dans un contexte de changements rapides, avec des formes de restriction plus anciennes, elles représentent de formidables défis pour la liberté d'expression. De nouvelles mesures destinées à bloquer, filtrer ou censurer l'information sont prises tous les jours. Ces menaces revêtent des formes différentes, mais elles se présentent toutes comme des violations d'un droit fondamental de la personne humaine.

L'Organisation des Nations Unies est déterminée à faire en sorte qu'Internet devienne un réseau public vraiment mondial auquel tous auront accès et où tous pourront s'exprimer. Il est donc important que des contenus de qualité soient diffusés. Et il faut prendre des mesures pour assurer la sécurité et l'intégrité physique des journalistes de la presse électronique. Tous les principes de la liberté d'expression doivent s'appliquer au monde d'Internet.

Et nous devons défendre ces principes. Pendant la dernière décennie, plus de 500 journalistes ont perdu la vie dans l'exercice de leur profession. Soixante ont été tués dans le monde au cours de la seule année 2010. Chaque semaine, de nouveaux rapports nous apprennent que des journalistes et des blogueurs ont subi des tentatives d'intimidation et des violences.

Nous devons réagir aux violations des droits fondamentaux de la personne humaine. Les États doivent tout faire pour empêcher l'impunité et pour assurer la sécurité des journalistes. Nous n'oublierons jamais le courage de ceux qui ont payé de leur vie notre droit de savoir.

La révolution médiatique suscite de nouveaux débats sur la liberté d'expression, sur le type de réglementation qu'il faut appliquer, sur l'équilibre à trouver entre liberté d'expression et responsabilité. N'hésitons pas à examiner tous les aspects de ces questions. Nous devons tous profiter de l'occasion et assumer la responsabilité du changement.

Vingt ans après Windhoek, nous constatons tous les jours qu'il est plus important que jamais de promouvoir la liberté d'expression. En cette Journée mondiale de la liberté de la presse 2011, nous demandons à tous les gouvernements de joindre leurs forces à celles de l'Organisation des Nations Unies pour garantir et promouvoir la liberté d'expression dans les publications papier, sur les ondes et en ligne."

Fin de citation.

- **Monsieur le Chef de Cabinet du Premier Vice-Président,**
- **Chers participants,**

A travers ce message du Secrétaire Général de l'ONU, il est aisé de comprendre que la liberté d'expression est le socle de la démocratie et de la dignité humaine. Les nombreuses possibilités offertes par les technologies de l'information et de la communication doivent être mises à profit en vue de favoriser l'égalité et le développement.

- **Monsieur le Chef de Cabinet du Premier Vice-Président,**

Au plan national, la promotion de la liberté d'expression au Burundi bénéficie déjà d'un large soutien des partenaires au développement, au nombre desquels les Nations Unies. Cette promotion est basée sur le renforcement des capacités des médias et institutions médiatiques et l'exercice effectif du droit du public à l'information.

A cet effet, et parmi les mesures concrètes mises en place, l'on peut citer les nombreuses sessions de formations des journalistes faites depuis 4 ans par l'ancienne section Média et Communication du BINUB, la tenue en mars 2009 à Gitega des sessions du Cadre de dialogue avec les médias, le renforcement des capacités du Conseil National de la Communication, de l'Observatoire de la Presse au Burundi et de l'Union Burundaise des Journalistes ainsi que le soutien à la signature du Code de bonne conduite des médias pour les élections de 2010.

Les Etats Généraux de la Communication initiés par le Gouvernement, les médias et les institutions médiatiques et tenus à Gitega en mars 2011, avec l'appui du BNUB, ont été d'une grande utilité. Ils ont en effet permis de faire des

recommandations et des propositions de reformes visant notamment la promotion de la liberté de la presse, le renforcement du cadre juridique et réglementaire des médias, la professionnalisation des médias et l'organisation du secteur de la communication au Burundi.

- **Monsieur le Chef de Cabinet du Premier Vice-Président,**
- **Chers participants et invités,**

A travers les thèmes qui seront présentés aujourd'hui, les participants à cette commémoration exploreront les voies permettant d'amener les professionnels des médias et les pouvoirs publics à mieux comprendre l'importance de la liberté de la presse. Des questions éminemment importantes liées à la sécurité du journaliste, aux défis de la formation des journalistes, à la place et à l'image des femmes dans les médias burundais seront ainsi examinées.

Je souhaite vivement qu'à l'issue de cette journée découlent de nombreuses initiatives d'actions concrètes visant à améliorer la qualité des prestations des professionnels des médias. Des mesures s'imposent et impliquent l'engagement des décideurs, des médias, des partenaires au développement, des organisations de la société civile et de la population.

- **Monsieur le Chef de Cabinet,**
- **Chers participants et invités,**

Au moment où la communauté des Etats célèbre la Journée mondiale de la liberté de la presse, nous sommes très heureux de participer aux côtés du Gouvernement à cette journée. Nous avons aussi le devoir de veiller et de tout mettre en œuvre pour que chaque citoyen puisse avoir accès à une information de qualité et de préparer, avec chacun, la société de demain fondée sur la paix et le progrès.

Je vous remercie.